

DECEMBRE 2021

Christian Guespin  
Président du GDSA22

## Le mot du président



### Sommaire

Le mot du président	1
Mortalités hivernales	2
Le frelon asiatique	2
Actualités sanitaires : CBPV	3
Le lierre dans tous ses états	3
Adhésions 2022	4
La section apicole GDS Bretagne	4
L'assemblée générale	4
<u>En annexe :</u>	
-Bulletin d'adhésion	
-Commande Route d'Or	

### Dans le prochain BEE-NEW

-dossier spécial : Frelon asiatique, campagne de piégeage des fondatrices  
-Faire connaître le GDSA : moyens de communication  
-commande supplémentaire varromed



Plus d'infos sur :  
[http://www.mesdemarches.agriculture.gouv.fr/demarches/particulier/effectuer-une-declaration-55/article/declarer-des-ruches?id\\_rubrique=55](http://www.mesdemarches.agriculture.gouv.fr/demarches/particulier/effectuer-une-declaration-55/article/declarer-des-ruches?id_rubrique=55)

Notre assemblée Générale 2021 s'est déroulée en visio-conférence compte-tenu de l'actualité (qui nous préoccupe à nouveau en cette mi-novembre). Le Conseil d'Administration s'est réuni à l'issue de cette A.G afin d'élire le bureau et répartir les tâches pour que l'association puisse continuer à fonctionner au mieux.

L'année 2021, bien qu'encore marquée par la pandémie, a vu perdurer l'activité de l'association.

Certaines activités ont pu se dérouler, médicament, matériel ; d'autres cependant ont dû être suspendues comme les visites sanitaires et l'initiation à l'apiculture en rucher-école. Grâce au bulletin de liaison le contact a pu être maintenu avec vous. Ce « bee-new » de Novembre du Gdsa 22 clôt l'année 2021, et annonce les projets pour l'année 2022.

Trois axes majeurs ont été définis ;  
La lutte collective contre vespa velutina : on sait qu'une lutte isolée ne peut suffire (conférence Visio de l'Itsap début Nov.) Un dossier sera joint dans le numéro de Février 2022 du Bee-new, qui vous permettra d'interpeller votre maire pour vous investir contre cette pandémie.

Les visites sanitaires ; le déficit est conséquent aussi nous reviendrons vers vous dès que nous serons en mesure de reprendre les contacts dans un contexte sanitaire protégeant à la fois les adhérents et les Tsa. Il est irritant de constater que d'autres structures prônant le sanitaire apicole, n'appliquent pas les directives concernant le sanitaire « humain » ! Les visites sanitaires sont des moments privilégiés pour diffuser les bonnes pratiques et actualiser les connaissances.

La formation et l'information ; la formation c'est l'initiation à l'apiculture, les journées thématiques, l'information, c'est mieux se faire connaître dans un

paysage apicole bouleversé par une augmentation spectaculaire et non régulée du nombre de ruches en Bretagne (et ailleurs) due à un effet de mode entretenu par des réseaux sous-ciaux où l'on ne dit pas tout sur l'abeille et son environnement. Une campagne d'affichage est prévue dans les magasins proposant un rayon « apiculture ».

Et nos colonies... ? Un point sur l'infestation varroa a été fait début Août et le suivi durant l'automne a permis de détecter les « têtes à poux » qui devront recevoir ce traitement secondaire afin de leur éviter un effondrement en sortie d'hiver. L'infestation se situant actuellement au-dessus de la moyenne, la vigilance est de mise. Une journée « varroa » sera proposée à tous les apiculteurs adhérents aux Gdsa bretons en Janvier prochain.

Sur le plan des provisions, l'automne a révélé une surprise agréable avec une miellée sur le lierre exceptionnelle (voir article dans ce numéro), un mois d'octobre ayant battu un nouveau record de chaleur, une humidité permanente. Ces conditions ont permis aux colonies d'engranger de quoi tenir jusqu'au printemps prochain.

Nous espérons pouvoir nous réunir le Samedi 26 Février 2022 à la Ville Davy pour l'Assemblée Générale 2022 du Gdsa 22 ; cependant à l'heure où est finalisé ce numéro, la pandémie repart de plus belle, avec un pic attendu vers la mi-Janvier.

N'oubliez pas de consulter le site de votre association « GDSA 22 », vous y trouverez encore plus d'informations, que nous nous efforçons d'actualiser en temps réel.

A bientôt de se retrouver en « présentiel » et bonnes fêtes de fin d'année à toutes et tous.

CHRISTIAN GUESPIN

## Mortalité hivernale 2020-2021

Christian GUESPIN (Président)

Résultats de l'enquête mortalité hivernale, pour laquelle vous avez été sollicités au printemps.

17383 apiculteurs ont répondu à l'enquête nationale, dans les Côtes d'Armor 211 apiculteurs (30%) dont 142 adhérents (18%) GDSA 22.

Ces résultats sont analysés au niveau national par la Plateforme ESA : Epidémiologie en Santé Animale.

Est considérée comme perte : toute colonie bourdonneuse, faible ou accidentée.

Est considérée comme morte : une ruche avec que des abeilles mortes ou vide d'abeilles.

Moyenne nationale : 24,8% de pertes dont 15,8% de mortalité. Moy. Dép. 22 : 25,6% -18,6

Taux de mortalité en fonction du nombre de colonies :

- de 1 à 10 colonies : 31,2% - 23,8%
- de 10 à 49 colonies : 26,7% - 16,3%
- de plus de 50 colonies 20,8% - 17,6%

Causes de mortalités les plus fréquentes, différents facteurs (non exhaustifs) moins on a de ruches et plus on a de mortalités, idem pour l'expérience : (- de 5 années de pratique). Les ruchers de moins de 5 ruches ont une prédation frelon plus forte.

L'installation de trop de ruches sur un même secteur, favorise le CBPV en forte progression.

La gestion du varroa reste encore et toujours le problème n°1.

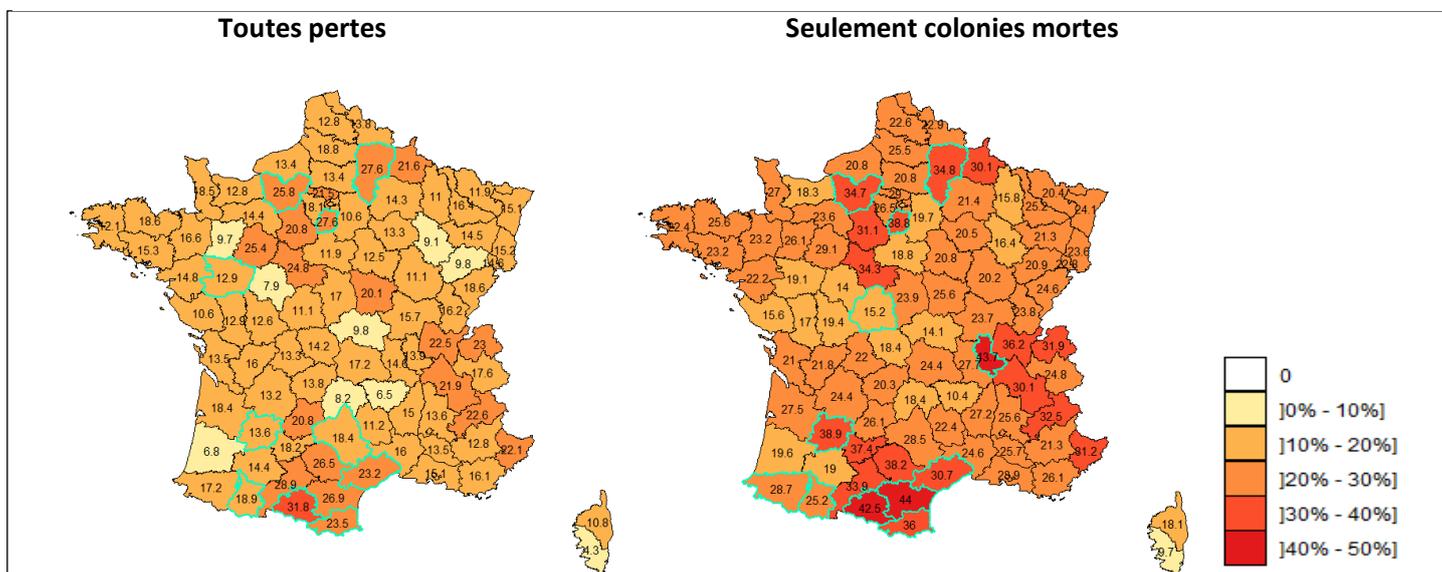
Merci à celles et ceux qui ont répondu à cette enquête, vos retours d'infos permettent de tirer des enseignements profitables à tous les apiculteurs qu'ils soient adhérents ou non, déclarés ou pas !

Enquête nationale sur les mortalités hivernales des colonies d'abeille (ENMHA)  
Premiers résultats 2020-2021 08/07/2021 (Plateforme ESA)

Taux de mortalité hivernale des colonies d'abeilles durant l'hiver 2020-2021 par département (**toutes tailles d'exploitation apicole confondues** ; cette estimation tient compte du poids de redressement appliqué).

Les chiffres indiqués correspondent au taux pondéré de mortalité des colonies calculé par département et par taille d'exploitation.

NB : les départements dans lesquels l'intervalle de confiance du taux de mortalité est supérieur à +/- 20 % sont entourés en bleu-vert (dans ce cas la variabilité du taux de mortalité et/ou le faible nombre de réponses entraînent une incertitude forte sur l'estimation du taux de mortalité)



## Frelon Asiatique : Destruction des nids secondaires en automne

Sylvain LEON (TSA)



Les belles couleurs de l'automne sont tombées des arbres, laissant place parfois à un nid secondaire de frelons asiatiques. Que dire face à ce nid qui se trouve non loin de nos ruches ? Une destruction en automne est nécessaire afin de réduire le nombre de fondatrices la saison suivante. Un piégeage sera à réaliser dans votre rucher au printemps suivant, et ce, même, si le nid est détruit en automne. La campagne de piégeage dans vos mairies va être rééditée en 2022. Nous comptons sur votre implication pour diffuser les infos dans vos mairies, et reviendrons vers vous dans le prochain Bee New.

## Actualités sanitaires : Le CBPV (Chronic Bee Paralysis Virus) ou Maladie noire

Geneviève PIETO

### DEFINITION ET IMPACT SUR LA COLONIE

Premier virus apiaire identifié en 1963, le virus de la paralysie chronique (CPVB) appelé aussi maladie noire ou mal des forêts touche les abeilles adultes (toutes les castes). Il se manifeste par des abeilles noires, luisantes et dépilées et/ou tremblantes. La maladie peut régresser d'elle-même mais aussi se propager rapidement et provoquer des mortalités d'abeilles importantes devant la ruche, pouvant aller jusqu'à l'effondrement de la colonie.

Au cours du printemps et du début de l'été dernier de nombreux cas de CPVB ont été détectés. Parfois les mortalités importantes d'abeilles trouvées devant la ruche font penser à une intoxication.



### COMMENT LA MALADIE SE TRANSMET

Tous les individus de la ruche peuvent être porteurs sains de la maladie qui se transmet via les lésions sur la cuticule ou par voie orale (nourriture ou déjections contaminées).

### QUELS SONT LES FACTEURS DE RISQUES

Tout ce qui peut entraîner des lésions au niveau de la cuticule des abeilles (et donc la pénétration du virus dans l'hémolymphe) :

- Une « surpopulation dans les ruches », en particulier lors d'épisodes de mauvais temps au printemps et en été, confinant les abeilles dans la ruche.
- Une surpopulation de ruches par rapport à la ressource alimentaire (notamment en pollen).
- Des trappes à pollen (lésions avec abrasion des poils).
- Une forte pression Varroa affaiblissant la colonie.
- Une consommation de miellat par les abeilles (colonies en forêt).
- De longues transhumances de ruches populeuses.
- Une souche sensible.

### CONDUITE A TENIR

Il n'y a pas de traitement, en revanche il est possible d'agir sur les facteurs favorisant la maladie :

- Ne pas laisser les colonies hiverner sur le miellat.
- User modérément de la trappe à pollen.
- Transhumer dans de bonnes conditions
- Privilégier les souches d'abeilles ayant une bonne activité de nettoyage.
- Traiter de façon adéquate contre Varroa.
- Éviter les carences alimentaires.
- Désinfecter le matériel lors des manipulations.
- Limiter le nombre de ruches par secteur.

N'hésitez pas à contacter votre TSA si vous avez des questions

## Technique apicole : Le lierre dans tous ses états

Christian GUESPIN

Cette année 2021 aura été l'année des soubresauts météorologiques, année particulièrement technique où notre abeille domestique a dû s'adapter à des cycles de température très contrastés.

Si les récoltes classiques n'ont pas été au rendez-vous, l'automne nous a réservé une surprise avec une miellée exceptionnelle, sur le lierre, qui aura duré plus de 4 semaines, engorgeant les colonies d'un miel qui cristallise aussi vite qu'elles le rentrent. Ceux qui ont remis des hausses, ont pu récolter des hausses pleines à craquer (~26kgs), quant à l'extraction des cadres, impossible sans un fondoir !

Une technique pour faire une récolte de lierre consiste à poser sur les colonies qui présentent un potentiel de récolte, une grille à reine métallique puis une hausse avec un seul cadre de hausse en bois qui sert de leurre pour faire monter les ouvrières. L'espace laissé libre par le manque de cadres est construit de beaux gâteaux de miel dont l'architecture laisse parfois perplexe, ce qui permet au passage d'apprécier des cellules de plus de 5 cm de longueur.

La hausse est récoltée avec la grille à reine soudée aux constructions anarchiques et le tout passé au fondoir à opercules, d'où l'impossibilité d'utiliser un cadre de hausse en plastique type « bâticadres ». Le miel ainsi récolté a subi une chauffe anormale faisant disparaître certains composants précieux.

La mise en pot doit se faire assez vite car la recristallisation est très rapide. Son goût unique, légèrement acidulé, reste agréable, son arôme rappelle à l'identique celui de la fleur.

En provision hivernale ce miel est de bonne qualité mais difficile à prendre pour les abeilles. On observe sur les langes en début d'année une poudre qui ressemble à du sucre : il y a du gâchis. Le « berger » des abeilles aidera à la prise de nourriture lors de la pré-visite de printemps en grattant la face proche du couvain. Le miel ainsi débarrassé de son opercule de cire, se ramollira en pompant l'humidité dans la colonie et sera ainsi plus accessible. Ne pas oublier de décompresser, au printemps, les ruches qui ont été « embolisées » par cette ressource à l'automne.

Enfin le dernier intérêt de ce miel est de pouvoir déguster ou offrir un miel rare et atypique.



## Adhésions 2022

Jean François KLIMM (Trésorier)

Vous trouverez ci-joint votre formulaire d'adhésion 2022.

Nous vous demandons de le remplir avec la plus grande attention. Écrivez lisiblement, en particulier votre adresse mail si vous en avez une. Une adresse mail avec la moindre erreur, vous ne recevez pas votre bulletin d'adhésion et votre facture. Les cas les plus fréquents : confusion entre le point (.) avec le tiret haut (-) et le tiret bas (\_).

Trop de bulletins nous sont adressés mal renseignés, incomplets, paiements incorrects, nécessitant de vous les renvoyer, de vous rappeler, dans certains cas de vous relancer à plusieurs reprises, cela nous fait perdre beaucoup trop de temps ! Merci de ne pas oublier que nous sommes bénévoles et que nous puisons sur nos temps libres pour vous offrir le meilleur service.

Une nouveauté cette année : Vous n'aurez plus à calculer le montant de votre adhésion. Vous pourrez le déterminer, en fonction du nombre de ruches détenues, en consultant le tableau au verso.

Vous remarquerez que le montant de l'adhésion de base est passée de 16 à 17€. Ce tarif déjà appliqué par 2 des 4 GDSA bretons en 2021 est généralisé pour 2022.

Pour le GDSA 22, cette augmentation a été décidée à la suite de notre assemblée générale du 16 octobre 2021

(diffusée en visio-conférence) pour tenir compte de l'augmentation de nos coûts de fonctionnement et d'une adhésion à une nouvelle structure Nationale : GDS France.

Les revues : nous ne prendrons aucun abonnement après le 15 janvier (cachet de la poste faisant foi).

Votre bulletin d'adhésion doit nous être adressé avec votre règlement (sans oublier de le dater et le signer) à GDSA 22, Boite Postale 3, 22560 TREBEURDEN. Attention ! La boite postale n'est plus à Langueux depuis 2019 !

La journée matériel Route d'or sera organisée le 19 mars 2022 au lycée agricole de la Ville Davy à Quessoy. Le bon de commande Route d'Or est à envoyer à l'adresse indiquée sur le bon de commande. En aucun cas il ne doit être adressé au GDSA 22. Faute de quoi, il vous sera renvoyé.

En raison de l'augmentation, dans les mois à venir, du tarif des pots plastique, Route d'Or a préventivement constitué un stock au tarif indiqué sur le bon de commande. Par conséquent, les prix de ces pots ne seront pas garantis pour toute commande au-delà de ce stock.

**RUCHER ECOLE : Vous pourrez découvrir le programme et les dates des sessions de formation en consultant le site du GDSA22.**

## La section apicole GDS Bretagne

Christian GUESPIN

La section apicole GDS Bretagne fédère les 4 Gdsa apicoles départementaux de Bretagne autour de projets communs . Le conseil de section est composé de 12 membres, à raison de 3 membres par Gdsa. Il se réunit 2 fois par an pour travailler sur des objectifs communs.

La section représente tous les apiculteurs : amateurs pluriactifs et professionnels. Actuellement ce sont 2845 apiculteurs représentant 70% des colonies de la région Bretagne qui adhèrent. 72% des apiculteurs de plus de 50 ruches y sont engagés. GDS Bretagne est détenteur de l'OVS\* régional. A ce titre GDS Bretagne assure la prévention, la surveillance et la maîtrise des dangers sanitaires au niveau des 7 sections. Ces missions sur le plan apicole sont relayées au niveau des Gdsa, comme la délivrance des médicaments vétérinaires dans le cadre de la lutte contre varroa. En tant qu'adhérent au Gdsa 22, vous adhérez de fait à la section apicole.

Répartition des adhérents apiculteurs sur le département des Côtes d'Armor 2021

- De 1 à 49 ruches 649 apiculteurs 5827 ruches
- De 50 à 100 ruches 11 apis 824 ruches
- De 101 à 300 ruches 9 apis 1531 ruches
- Plus de 300 ruches 2 apis 661 ruches

Soit un total de 8843 ruches ce qui représente une moyenne de 57 ruches/commune.

\* OVS régional : Organisme à Vocation Sanitaire applique les directives du Ministère de l'Agriculture via le CNOPSAV dans les domaines animal et végétal



## L'assemblée générale

Georges PONTHEUX (Secrétaire)

La tenue de notre assemblée générale n'a pu se faire en présentiel, il n'était pas question de faire prendre un risque sur la santé de nos adhérents. Si une assemblée générale en visio n'est pas la panacée, elle a le mérite de s'être tenue et plus d'une cinquantaine d'adhérents l'ont suivie. L'assemblée générale extraordinaire a adopté les nouveaux statuts et l'assemblée générale ordinaire a approuvé le bilan moral et les comptes 2020. De nouveaux administrateurs ont fait leur entrée au conseil d'administration : Geneviève PIÉTO, Chrystine VAILLANT, Marion GANDON-DESBOIS, Sylvain LÉON et Titouan BOULLIER. Bravo et merci à elles et eux !

Une réunion du conseil d'administration a suivi dans l'après-midi. Les membres du nouveau conseil d'administration se sont retrouvés à Saint Alban à la Crêperie du village où Philippe Garde et son épouse nous ont accueillis et mis une salle à disposition. Merci à tous les deux.

Le Bureau : Président : Christian GUESPIN, Vice-Présidente : Geneviève PIÉTO, Trésorier : Jean-François KLIMM, Secrétaire : Georges PONTHEUX, Déléguée pharmacie : Joëlle MOTTAIS  
Membres conseil d'administration : Titouan BOULLIER, Marion GANDON-DESBOIS, Philippe GARDE, Sylvain LÉON, Soizic MARIE, Gilles ROUGET, Patrick SANTIER, Jacques STANQUIC, Chrystine VAILLANT. Membre coopté : Alain LE TEXIER.

GDSA22  
Boite postale 3  
22560 TREBEURDEN

Téléphone :  
06.81.24.00.35

Adresse électronique :  
contact@gdsa22.bzh

Nous sommes sur le  
Web !

<https://gdsa22.bzh/>